

Choix pour la quatrième année : mode d'emploi

Chaque année en mai, je demande aux élèves d'indiquer quelles sont leurs intentions de choix pour l'année scolaire suivante. Cette pratique permet de préparer l'organisation et la rentrée de cette nouvelle année scolaire. Il s'agit d'une indication de choix, faite en mai : le choix définitif a lieu à la rentrée de septembre. Vous l'avez fait l'an dernier pour le passage en troisième.

Habituellement, les explications et le remplissage du document se font en classe. Vu les circonstances très particulières de cette fin d'année scolaire et l'incertitude quant à la date de retour à l'école, nous procédons d'une autre manière :

- l'information est donnée par ce document ;

- un fichier sera disponible sur tous les supports électroniques utilisés par l'école (site internet, page Facebook, Its Learning) et devra être rempli pour le 15 mai 2020. Il y a une rubrique à compléter (nom, prénom), des rubriques avec des choix (vous supprimez tout ce qui n'est pas correct ou vous coloriez votre choix) ;

- vous pouvez consulter les grilles des cours de quatrième sur les supports électroniques mentionnés ci-dessus, en particulier sur le nouveau site internet de l'école ; ces grilles sont les mêmes qu'en troisième.

- le fichier, une fois enregistré sur votre machine (ex de nom pour le fichier : choix 4-nom et prénom), sera envoyé à l'adresse :

horaire.di@hotmail.com pour les classes de 3TQ

horairisteDS@yahoo.com pour les classes de 3G

Si vous avez un problème d'envoi, vous pouvez aussi communiquer les informations par téléphone à l'école (071/414298) ou déposer le document imprimé dans la boîte aux lettres (si ce type de déplacement est permis).

Communiquez cette information à vos condisciples !

Les grilles étant identiques en troisième et en quatrième, les explications sont très simples.

Les choix pour la quatrième :

- Premier point important : au moment d'écrire ces lignes, les conditions de réussite de la troisième et les modalités de travail pour les conseils de classe de délibération ne sont pas encore connues.
- Pour un changement éventuel de cours philosophique, la date limite est depuis deux ans le 31 mai. Vu la situation, je suppose que cette date sera reportée. S'il n'y a pas de demande de changement, le choix de la troisième année est automatiquement repris en quatrième.
- Je vous rappelle qu'il y a deux grandes orientations possibles dans l'école :
 - L'enseignement général, avec 6 grilles possibles au deuxième degré,
 - L'enseignement technique de qualification, avec deux options : secrétariat-tourisme et techniques-sciences.

Le préfet des études,

P. PHILIPPE